

SARL d'architecture HARAPPA
Villes, Paysages et Sociétés
Inscrite au tableau de l'ordre des Architectes n° S18121
5 rue de la Colombe 97680 Tsingoni
02 69 60 91 60
contact@harappa.fr

Mise à Jour 17 décembre 2023

Principales conclusions des enquêtes sociales réalisées par HARAPPA à Mayotte de 2019-2022

Chacun considère comme une évidence qu'il y a un lien entre habitat insalubre, bidonville, immigration clandestine, démographie galopante, délinquance et violence.

Le bidonville en constitue la partie visible, chacun peut le voir, il grimpe sur les flancs de collines avec ses toits bleus. Ce que l'on voit encore, c'est la multiplication des désordres urbains, les barrages de route, une insécurité permanente et désormais les crimes de sang entre quartiers.

Ce que l'on voit moins, c'est l'insoutenable saturation du problème scolaire, la dégradation consécutive des conditions d'enseignement et une forme d'impuissance générale à répondre aux besoins élémentaires d'une quantité humaine en pleine croissance.

Il y aura entre 650 000 et 750 000 habitants à Mayotte en 2050.

Dans ses études récentes, HARAPPA a estimé la surface occupée et dénaturée directement par l'habitat insalubre à 1000 hectares et à plus de 3000 hectares si on tient compte des espaces périphériques livrés à une déforestation extensive pour des cultures de survie (manioc, bananiers, ambrevades) qui fragilisent et déstabilisent les sols en totale illégalité.

L'immigration que subit Mayotte ne date pas d'hier, ses effets négatifs avaient été signalés dès le milieu des années 80, et elle n'a jamais cessé depuis. Caractéristique peu prise en compte, elle a d'abord été masculine, puis fortement féminine au début des années 90.

Nous croyons nécessaire d'affirmer qu'il n'y aurait pas eu une immigration aussi forte, s'il n'y avait pas eu de chaque côté, du côté des immigrants, mais aussi du côté des accueillants, des intérêts massivement convergents.

Le « bidonville mahorais », pour résumer de façon valise la situation globale de ses formes d'habitat, doit être analysé, non pas comme une tumeur qu'il suffirait de retirer, mais comme un syndrome dont il faut s'efforcer de comprendre les causes et les conséquences.

Depuis trois ans, HARAPPA mène des enquêtes sociales sur les quartiers populaires de Mayotte, soit plus de 2000 enquêtes qui représentent 7% de l'ensemble de l'habitat précaire et insalubre. HARAPPA en estime la quantité à 30 000 logements sur l'ensemble de l'île en 2023.

Cet ensemble a semblé suffisamment important et représentatif pour justifier d'une analyse globale.

HARAPPA a pris l'initiative de compiler ces différentes enquêtes effectuées avec le même protocole afin d'effectuer une approche plus fine de l'occupation sociale des quartiers insalubres, et en faire ressortir les points communs et les faits marquants.

HARAPPA précise que cette initiative ne répond à aucune commande publique.

L'analyse que nous présentons ici vise à préciser la nature de ces liens et leur articulation à la société mahoraise.

La première de nos interrogations consiste à comprendre qui habite désormais dans le « bidonville mahorais ».

Nous précisons qu'il n'y a pas de réponse simple à cette question : l'occupation du bidonville constitue un révélateur de la complexité de la situation sociale mahoraise, et met en lumière une question sociologiquement pertinente dans le débat social alors qu'elle ne l'est pas au niveau juridique, **la « légitimité »**.

« Est légal ce qui est conforme à la loi, à la législation ; ce qui est prévu, désigné par la loi. Est légitime ce qui est conforme au droit positif ou ce qui est conforme à l'équité », TLF (Trésor de la langue française informatisé).

Habiter le bidonville pourrait sembler n'être que la traduction de moyens financiers défailants (ce qui était le cas de l'habitat précaire autrefois), désormais il renvoie le plus souvent à un déclassement au sein du groupe urbain ou du village, par l'âge, la maladie, le divorce ou l'alliance, ou à un déficit de légitimité. Ce déficit peut être légal, comme il peut être social et se conjugue entre ces deux pôles.

HARAPPA a axé cette synthèse sur la question de la légitimité des ménages en établissant une échelle typologique appropriée à toutes les situations rencontrées.

Les tableaux qui suivent résument les résultats d'une compilation de 2005 enquêtes sociales, réalisées dans des contextes variés.

Tableau des enquêtes prises en compte et réalisées auprès des ménages sur différents quartiers de l'île :

Quartiers	NB de ménages
Kiyama	40
Doujani	209
Butte de Majikavo 1	52
Petite-Terre la vigie	108
Mlimani 1	300
Mlimani 2	151
Majikavo centre	62
Majikavo talus 2	98
Carobole	209
Majikavo les hauts 4	231
Kaweni village place	75
Kaweni Kayamba	72
Hamouro	98
Massimouni	300

PRINCIPAUX RÉSULTATS

POPULATION GLOBALE - NB Habitant	10 364	
NOMBRE DE MÉNAGES	2 005	
Nombre D'habitants par Ménage	5,17	
Femmes chefs de Ménage	1 947	
Hommes chefs de Ménage	1 440	
Ménages de Femmes seules	630	
Ménages d'hommes seuls	45	
Ménages Enfants de pères multiples	1 250	
NOMBRE D'ENFANTS (résidant dans le foyer)	6 966	
Pourcentage d'enfants par rapport à la population globale		67,2%
Nombre d'enfants de 1 à 18 mois	531	4,8%
NOMBRES DE FRANÇAIS	2 783	26,85%
Ménages français	393	19,6%
Ménages dont le chef de ménage a un titre de séjour	822	41%
Ménages dont le chef de ménage n'a pas de titre de séjour	790	39,4%

Quelques notes explicatives :

La notion de chef de ménage est cumulative, le père et la mère sont les chefs du ménage. Il semble y avoir contradiction entre le nombre de femmes seules et le nombre de ménages avec un père dans le foyer. Par soustraction, il ne devrait y avoir que 507 ménages de femmes seules. Mais 123 femmes ont déclaré être désormais seules à s'occuper du foyer, le père absent n'exerçant plus aucun rôle.

Une première approche analytique a fait ressortir 5 catégories de ménages qui sont toujours identifiables, quels que soient les terrains d'enquêtes.

Taux de natalité de l'échantillon :

En comptant 531 enfants de 0 à 18 mois, soit 354 enfants pour 12 mois, à prendre en compte pour 10 364 personnes, le taux de natalité est de 34, soit pratiquement le taux de Mayotte qui se situe au 20e rang mondial. Le taux de mortalité infantile y est très faible, contrairement aux Comores qui a un taux très élevé : 51,3 pour mille en 2018, situé au 21e rang mondial.

1- Comprendre les situations multiples : la légitimité comme clé de lecture

Cinq catégories constituent ce que nous appelons l'échelle de la légitimité.

Elle associe à la fois une légitimité légale par le statut à des facteurs de légitimité (ou d'illégitimité sociale) plus ou moins discriminants aux yeux de la population locale.

Catégorie A : Les ménages dont au moins un des chefs de famille est français.

A1 - Les deux chefs de ménages sont français.

A2 - La femme est française.

A3 - L'homme est français.

Catégorie B : Les ménages dont au moins un des chefs de famille dispose d'une carte de séjour de 10 ans

B1 - Les deux chefs de ménages ont une carte S10.

B2 - La femme a une carte S10.

BC - L'homme a une carte S10.

La grande majorité des enfants sont français.

Catégorie C : Les ménages dont au moins un des chefs de famille dispose d'une carte de séjour de 1 an

C1 - Les deux chefs de ménages ont une carte de Séjour 1an.

C2 - La femme a une carte de Séjour 1an.

Dans ces deux premières catégories, les enfants français sont dominants.

C3 - L'homme a une carte de Séjour 1an.

Les enfants français et non français se partagent

Catégorie D :

D1 - Les ménages sans titre de séjour ayant un ou plusieurs enfants français

Cette catégorie dont aucun des parents ne possède de carte de séjour présente cependant un très fort pourcentage d'enfants français.

Catégorie E. : Les ménages sans titre de séjour

E1 - Ménages âgés anciennement établis à Mayotte

E2 - Ménages présentant des facteurs d'insertion à Mayotte

Inscription économique, inscription sociale...

E3 - Ménages sans signe de leur insertion dans le tissu social mahorais

Pour résumer :

Les catégories A et B donnent des droits légaux complets,

Mais elles ne sont que très imparfaitement légitimes socialement (déclassement).

Les catégories C - D comportent un grand nombre d'enfants français (ayant la nationalité française)

Socialement ces enfants sont globalement perçus comme des enfants issus d'alliances exogènes.

Les ménages de la catégorie C présentent au moins une carte de séjour 1 an. L'âge et le nombre des enfants attestent de l'inscription du ménage depuis plusieurs années à Mayotte.

Les ménages de la catégorie D ne disposent pas de carte de séjour, mais ont des enfants français et pour certains en nombre.

Les ménages de catégorie E. sont dépourvus de titre de séjour et leurs enfants ne bénéficient d'aucune démarche de régularisation.

La catégorie E. concerne soit des ménages qui n'ont jamais tenté de régulariser leur situation statutaire, soit des ménages qui sont à Mayotte depuis peu de temps, certains d'entre eux n'ont guère d'argument à faire valoir pour témoigner de leur insertion.

L'échelle de la légitimité permet de comprendre les seuils et les limites qui se sont élaborés ces dernières années et qui ont contribué à bloquer la régularisation de nombreuses situations statutaires.

Le tableau suivant résume la répartition de 2005 ménages sur la grille de l'échelle de la légitimité.

Que montre notre compilation sur la situation statutaire des habitants dans les quartiers précaires?

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

		NOMBRE DE MENAGES		NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES SEULES		FRANCAIS	POURCENTAGE	ENSEMBLE % DE MENAGES
POPULATION			HAB/MENAGE				NB D'HOMMES				
A 1	150	40	3,75	8	0,36	40	40	0	147	98,00%	
A 2	497	135	3,68	45	0,60	135	76	43	380	76,46%	
A 3	1179	218	5,41	46	0,26	202	218	13	774	65,65%	20%
B 1	63	11	5,72	0	-	11	11	1	23	36,51%	
B 2	122	28	4,35	6	0,33	28	12	9	38	31,15%	
B 3	166	27	6,15	9	0,33	27	27	2	48	28,92%	3%
C 1	1420	208	6,83	38	0,18	208	208	20	352	24,79%	
C 2A	1264	230	5,50	38	0,20	230	89	141	475	37,58%	
C 2B	960	157	6,11	37	0,26	157	68	73	144	15,00%	
C 3	865	161	5,37	44	0,34	153	161	24	95	10,98%	38%
D 1	1032	189	5,46	58	0,37	185	95	94	307	29,75%	9%
E 1	960	177	5,42	39	0,27	174	110	68	0	0,00%	
E 2	942	154	6,12	79	0,56	155	134	32	0	0,00%	17%
E 3	744	270	2,76	84	0,31	242	191	88	0	0,00%	13%
10364		2005	5,17	531	0,34	1947	1440	630	2783	26,85%	100%
							-507	32%			

Elle met en évidence que la population des quartiers précaires se divise en trois parties inégalement réparties en poids de population et en droits.

	MENAGES FRANCAIS	CARTE SEJOUR 10 ANS	CARTE SEJOUR 1 AN	SANS TITRE, MAIS ENFANTS FRANÇAIS	SANS TITRE		%
PLEINS DROITS	393						
DROITS 10 ANS		66				459	23%
DROITS 1 AN			756				
LEGITIMITE PARTIELLE				189		945	47%
SANS DROITS LEGAUX					331		
ILLEGALITE					270	601	30%

70% DES MENAGES ONT DES ENFANTS FRANÇAIS

La première partie est constituée des ménages dont un au moins des chefs de ménage est français comptant 2 177 habitants, soit 23 %.

393 ménages comptant 1 826 habitants en A1-A2-A3, soit 20 %.

Auxquels se rajoutent 66 ménages comptant 351 habitants en B1-B2-B3, dont le chef de ménage bénéficie d'une carte de séjour 10 ans, soit 3%.

La majorité des enfants est française.

Ces ménages subissent des conditions d'habitat et de sanitaires précaires. S'ils ne bénéficient pas de bonnes conditions matérielles de vie, les enfants disposent d'une carte d'identité française et sont scolarisés normalement.

Cette première partie de population pourrait bénéficier de l'ensemble des droits qui permettent de travailler et de se loger dans le parc de logement social.

La deuxième partie est constituée de ménages non français qui ont des enfants français. Elle compte 945 ménages pour 5 541 habitants, soit 47 % ;

Parent/s : Carte de séjour 1 an et une partie d'enfants français (catégorie C).

La catégorie C la plus nombreuse dispose de titre de séjour renouvelable chaque année. Elle dispose de droits précaires.

Elle comprend de très nombreux enfants français.

L'un des deux parents le plus souvent ne dispose que d'une carte de séjour un an. Les conditions de vie et les espérances des jeunes sont limitées par les moyens financiers des parents et par les conditions matérielles du logement, souvent les parents ne parlent pas français, mais s'insèrent dans la société mahoraise. Cela

permet à une partie de de ces enfants de réussir scolairement, soutenus par leurs parents et principalement leur mère.

Parents sans titre et une partie d'enfants français (catégorie D).

Cette situation est de familles ayant des enfants français. Les parents sont de fait en situation irrégulière et n'ont pas obtenu un statut même provisoire.

Au sein de certaines familles, les enfants français sont majoritaires, pour d'autres c'est plus exceptionnel du fait de la complexité des démarches à accomplir et des frais.

Quoique les parents soient sans titre, ils témoignent de leur volonté d'insérer leurs enfants dans la société légale.

Au sein de ces deux groupes, il faut remarquer la part importante que prennent les femmes mères de famille pour obtenir la régularisation de leurs enfants.

Elles montrent une volonté beaucoup plus affirmée que les hommes à obtenir la nationalité française pour leurs enfants, ce qui traduit une sorte de modélisation de la motivation féminine dans le processus migratoire qui se distingue fortement de celle des hommes.

La troisième partie est constituée des ménages en E1-E2-E3 n'ayant aucun titre de séjour. Elle compte 601 ménages pour 2 646 habitants, soit 30 %.

La catégorie E1 est constituée de ménages à Mayotte depuis très longtemps. Au sein de cette catégorie des personnes seules ou des couples âgés qui n'ont jamais entrepris de régulariser leur situation.

La catégorie E2 comporte des ménages plus jeunes, mais qui peuvent faire valoir une insertion dans l'économie locale et dans la vie quotidienne.

La catégorie E3 est composée en grande partie de jeunes couples récemment implantés à Mayotte.

Une partie de ces enfants et de ces jeunes n'a pratiquement pas eu accès à l'école, ou a quitté l'école prématurément.

Rien ne témoigne de la volonté des parents de s'insérer dans la société légale, soit par négligence, soit par lassitude.

Comme le montrent les tableaux précédents, les ménages dont la légitimité légale est la plus discutée se concentrent en E2 et E3.

Soit 424 ménages pour 1 686 habitants.

Ces ménages sont globalement plus jeunes, ils présentent un ratio moyen de 4 enfants par ménage et comportent beaucoup de ménages de célibataires.

Les catégories E2 et E3 cumulent à elles seules 163 enfants de 0 à 18 mois, ce qui équivaut à 108 enfants par an pour 1 686 habitants, soit un taux de natalité de 64 ‰.

À titre de comparaison le taux en France métropolitaine est de 11 ‰.

Celui du Niger est de 46 ‰, soit le taux le plus élevé de tous les états.

Cette particularité commune à l'ensemble des catégories E2 et E3 des « bidonvilles mahorais » mérite toute notre attention. Leur taux de croissance « naturelle » est donc de 6,4% par an avec un taux de mortalité très faible. Et en

même temps ces catégories sont particulièrement alimentées par la migration féminine :

Il y a en effet 241 femmes pour 191 hommes en E3 dans les nouveaux arrivants, dont beaucoup de jeunes femmes seules et certaines sans enfants aux jours des enquêtes.

Un simple calcul de croissance à 7% par an montre que cette population double en 10 ans.

L'accélération de la migration féminine est donc de ce fait un facteur très aggravant pour la démographie mahoraise.

Ces contrastes de situation et d'ambition donnent une première explication au développement de rivalités évidentes entre ces différents groupes, entre ceux qui ont des parents et une maison véritable, même si elle est très sommaire, et ceux qui sont en situation de rejet.

Les quartiers, les frontières entre quartiers sont devenues des enjeux dans le contrôle des territoires, de même, que les bus pour ceux qui vont à l'école sont devenus des cibles pour ceux qui, de fait, en sont exclus.

Il arrive que des rivalités et des ressentiments s'expriment entre les enfants d'un même père, car une discrimination de fait se met en place : il y a les enfants légitimes qui sont élevés dans la maison du père, puis ceux chez une deuxième épouse, puis encore ceux de l'étrangère, ou des étrangères.

Pour beaucoup, ces derniers enfants ne sont guère perçus comme « mahorais » même lorsque le père les a reconnus légalement et qu'ils ont des papiers français.

Cette situation se traduit à l'évidence dans la répartition financière de l'aide du père à ses différents enfants. Elle se traduit au travers d'une discrimination collective affirmée dans le discours public.

Trois faits sont à associer :

- Il y a plus de femmes que d'hommes (chefs de ménages) : 1 947 femmes pour 1451 hommes dans notre ensemble de 2005 ménages.
- Le nombre de ménages comportant des enfants de pères différents est de 1 251.
- Ce nombre de pères varie de 2 à 4 en moyenne.

Il est courant d'affirmer que les jeunes femmes des Comores viennent accoucher à Mayotte.

La formulation n'est cependant pas exacte :

Il serait plus précis de dire que de nombreuses femmes ont quitté leurs îles de naissance (Comores et Madagascar principalement) pour chercher un partenaire à Mayotte plus à même de leur assurer des conditions de vie meilleures. Ces femmes ont constitué une offre qui a répondu à une demande.

Force est de constater que bien que le nombre de femmes soit bien plus important que le nombre d'hommes au sein du bidonville (mais aussi dans l'ensemble de la population mahoraise) la demande locale n'est pas saturée.

Quels sont les attraits de l'offre pour les partenaires masculins ?

En premiers la jeunesse des femmes, leur accessibilité, le coût réduit de l'union plus ou moins passagère, puis le peu de conséquences en termes de responsabilité, ou de contraintes financières.

De plus le bidonville ne constitue pas un vase clos. Les relations qui s'établissent, se maintiennent et se défont croisent différentes couches sociales.

Au fur et à mesure de l'évolution des alliances et des maternités, les partenaires potentiels des femmes se raréfient. Ce qui se traduit par le nombre très important de femmes sans partenaire permanent, soit 32%. L'âge moyen des femmes seules avec ou sans enfant est de 37 ans, alors qu'il est de 28 ans sur l'ensemble.

La migration féminine se présente comme une spéculation « matristique » sur l'avenir des enfants de la mère à moyens et longs termes.

Et cela se confirme par l'importance que ces femmes consacrent à l'éducation scolaire et à l'obtention d'un statut stable pour leurs enfants.

En cela elle est très différente d'une migration familiale associant le père et la mère à la recherche d'un avenir meilleur.

Elle s'aggrave désormais par l'accueil de jeunes en âge scolaire (neveux, nièces, cousins, cousines, de la famille élargie) qui viennent à Mayotte pour suivre leurs études chez leurs « tantes » ce phénomène s'est développé ces dernières années et prend une ampleur inquiétante observable dans de nombreux groupes scolaires.

Il faut noter que le financement de la migration féminine et celles d'enfants apparentés est en grande partie alimenté par les femmes des diasporas déjà installées.

Cet ensemble de constatations met en évidence trois groupes de motivations à la migration :

- **A - Celle des hommes qui viennent à Mayotte pour trouver du travail, cette migration a été la première à partir de 1975.**
- **B- Celles des couples qui recherchent à Mayotte des conditions de vie meilleures, elle n'est ni massive ni générale.**
- **C- Celles des femmes qui recherchent un meilleur avenir pour leurs enfants sous la protection de l'État français, en s'associant si possible avec des hommes ayant la nationalité française. Cette migration s'est fortement développée à partir de 1990 et obéit à un fonctionnement réticulaire féminin.**

Ces trois types de migration s'associent dans le constat du phénomène migratoire, mais ils diffèrent par les motivations.

On continue de sous-estimer l'importance de la migration féminine, qui a la particularité de ne pas obéir à des objectifs immédiats : les femmes qui migrent pensent moins à elles-mêmes qu'au devenir de leurs enfants. Leurs motivations ont des racines profondes dont elles ne sont guère conscientes.

Mais au cours de nombreux entretiens, elles l'expriment simplement :

« Je suis venue à Mayotte pour l'avenir de mes enfants ».

Au-delà de la question des légitimités se pose la question de la vie dans le bidonville et de ses relations à la société mahoraise

La progression du bidonville mahorais ne s'explique que s'il constitue un système viable relativement satisfaisant.

Certes pour certaines familles il constitue un déclassement quand les aspirations des membres sont contrariées par des rejets ou des mises à l'écart du processus de progression couramment admis.

Mais pour d'autres, la vie dans le bidonville offre de très nombreuses opportunités.

Il y a certes une économie propre au bidonville, mais cette économie, en circuit fermé, atteindrait vite ses limites. Le bidonville vit de la ville, s'articule à la ville. Il se branche sur ses réseaux et sur ses ramifications. Il se branche par ses hommes aux réseaux du travail, et par ses femmes aux opportunités d'association que la ville procure.

Structurellement et économiquement le bidonville mahorais a franchi un cap en atteignant avec près de 30 000 logements soit plus de 150 000 à 170 000 habitants, un peu plus de 42% de la population réelle de l'île que nous estimons en fin 2023 à 400 000 habitants.

La précarité des conditions de vie dans le bidonville ne s'apparente plus à une marge.

Lorsqu'on évoque le terme de marge, on sous-entend qu'un système plus large domine. L'évolution de Mayotte a laissé croire que si la marge existait bien, elle restait marginale et finirait par être résorbée ou être contenue par le système économique et social dominant.

La marge s'est maintenue et a progressé :

Elle a progressé démographiquement au point de constituer la principale source de renouvellement de la population mahoraise par le dynamisme de sa reproduction.

Elle a progressé économiquement du fait qu'elle contrôle presque seule la transformation urbaine et l'augmentation du nombre de logements précaires et non précaires et qu'elle en contrôle de fait le marché, à l'exception des constructions publiques.

La société mahoraise est devenue le principal client de la production de services de l'économie dite souterraine qui n'est plus si souterraine. Celle-ci en assure le dynamisme constructif et productif, et participe de la dynamique de sa reproduction.

Il est nécessaire de comprendre que la marge démographique, la marge productive ne sont plus des marges, elles s'imposent désormais en système, parallèlement au système alimenté par l'économie des travaux financés directement par l'État et les collectivités, elles élargissent le champ des familles, développent de nouvelles richesses, accroissent les inégalités, marginalisent les plus faibles, saturent et polluent à une échelle que personne ne contrôle plus, parce que chacun, à des degrés divers, y trouve son compte.

Le blocage éventuel de l'immigration ne suffit pas à limiter la progression démographique, car celle-ci est liée d'une part à la poursuite de l'immigration masculine et féminine, mais surtout à la fécondité des femmes en âge de procréer qui sont déjà présentes sur l'île.

Cette compilation met en lumière plusieurs faits :

1. **Le surnombre de femmes** par rapport aux hommes, dans la composition des chefs de ménage) qui est de l'ordre de 25%.
2. Cela est confirmé par le **nombre de femmes seules** (comme chef de ménage) et par le nombre de ménages dont les enfants sont de pères multiples.
3. Par conséquent, les mères ne disposent souvent que de **faibles ressources** pour élever leurs enfants, elles ne sont cependant pas dans la plainte, ou la revendication, si les enfants s'en sortent, elles en éprouvent une grande satisfaction.
4. Autre facteur préoccupant : **le grand nombre de jeunes enfants de 1 mois à 18 mois.**

Les femmes de l'échantillon font preuve d'une fécondité très supérieure à celle de l'ensemble des femmes de Mayotte. Les catégories E2 et E3 sont particulièrement prolifiques et représentent un potentiel démographique très préoccupant.

Ces différents facteurs permettent de conclure que la sur-migration féminine a été très largement sous-estimée par les autorités dans ses conséquences sociales et démographiques.

Pourtant la société mahoraise, et surtout ses femmes, a montré à plusieurs reprises qu'elle n'était pas prête à accueillir sans réserve les ressortissants et surtout les ressortissantes des îles voisines.¹

La très forte migration subie par Mayotte remet en cause la famille, fragilise les mariages traditionnels, les droits des enfants en fonction de leur « légitimité », et alimente une discrimination sociale défensive.

La légitimité sociale, telle que la comprennent les habitants mahorais, est de ce fait souvent excluante et violente.

Les fils et filles de l'étrangère, même français par la reconnaissance du père, sont pour beaucoup, perçus comme illégitimes, et ne bénéficient d'aucun des droits que la tradition implique pour les enfants légitimes.

Il s'en suit une discrimination évidente sur l'accès au confort, à l'habitat, à l'école, aux études supérieures.

Cette discrimination influe de plus sur la représentation des ménages.²

¹ *Elle rappelle, par sa méfiance, que le concept d'hospitalité doit beaucoup à sa racine latine. Hostis : ennemi. À l'origine, les règles d'hospitalité et les protocoles qui sont élaborés avec soin décrivent les conditions strictes de l'accueil de ceux qui sont potentiellement des envahisseurs ou des ennemis, elles définissent les limites des droits, l'échelle des statuts, les conditions des échanges. L'échelle de la légitimité permet de comprendre les seuils et les limites qui se sont élaborés ces dernières années et qui ont contribué à bloquer la régularisation de nombreuses situations statutaires.*

² *Un ménage composé d'une mère anjouanaise qui n'a conçu que des enfants français reconnus par leur père est identifié officiellement comme un ménage étranger. Cette situation est loin d'être marginale, en particulier dans les catégories B-C-D.*

2- Une responsabilité publique qui doit être assumée.

Qu'implique pour l'État le fait que Mayotte est un département français ?

La question de la révision du statut des individus et des familles

L'État a le devoir de mettre en place les moyens qui assurent aux habitants en situation régulière des conditions de vie équitables et semblables à celles des habitants des autres départements français, et cela porte principalement sur le logement et sa sécurité, l'éducation, la santé.

Cependant la notion de « situation régulière » des habitants a besoin d'être confrontée à une réalité : celle d'un manque d'effort patent de l'administration à régulariser depuis des années la situation des familles, des ménages et des personnes habitant l'île de Mayotte.

Il semble évident qu'une partie importante de la population des quartiers précaires devrait bénéficier d'une actualisation de leur statut légal, en tenant compte de leur ancienneté, de la nationalité française de leurs enfants, de leur inscription dans la vie active et de leurs efforts d'intégration dans la vie sociale mahoraise et française.

De même qu'une partie non moins importante n'a guère de raisons convaincantes à résider sur l'île.

Le manque de courage ou de lucidité des années passées a pour conséquence qu'il paraît quelquefois très difficile de renvoyer « chez eux » des personnes nées ou ayant vécu leur enfance sur l'île, et qui n'ont plus aucun lien avec le lieu de leurs origines.

Cependant, dans tous les cas, il est nécessaire que ceux qui sont habilités à résider sur l'île disposent d'une autorisation et d'un statut légal.

La révision du statut devrait être accompagnée par la généralisation du livret de famille qui est tombé ici en désuétude.

Il paraît indispensable de ne pas maintenir dans une précarité administrative un aussi grand nombre de ménages et de personnes dont la présence à Mayotte est légitimée et légale à plus d'un titre.

Un test sur la base de notre « compil » montre que :

Cette révision du statut des familles pourrait porter dans un premier temps de 628 personnes, essentiellement des mères de famille, en charge particulièrement d'au moins deux enfants français.

Le plus gros contingent de cette révision se situerait en C puis en D.

Il paraît indispensable de ne pas maintenir dans une précarité administrative un aussi grand nombre de ménages dont la présence à Mayotte est légitimée et légale à plus d'un titre.

Sans statut les habitants n'ont pas d'autre choix que de vivre dans le bidonville.

Précarité administrative + précarité du logement : le cocktail est criminogène.

Il n'appartient pas à cette approche analytique de la réalité de l'occupation sociale des quartiers précaires de porter un jugement sur les faits passés et sur la conduite à suivre pour éventuellement juguler l'immigration.

La stigmatisation des « migrants » et assimilés ne fait qu'augmenter le sentiment de rejet d'une population captive qui n'a rien à perdre à casser et à démolir, parce qu'elle n'a rien à gagner, sinon le sentiment de se sentir vivre dans l'affrontement, des gendarmes, des nantis « légitimes » et des voleurs. Un grand jeu où chacun a la place que le jeu social lui assigne.

Dans la situation actuelle, l'articulation des populations immigrées à la population mahoraise est à la fois discriminatoire et très tendue. La population mahoraise aisée constitue le principal employeur du travail clandestin fourni par cette population, en particulier dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, du commerce. Aucune règle, aucun code ne définissent les conditions de ces travaux en termes de rémunération, horaires, licenciement.

De fait s'est développée une situation d'exploitation d'une population dite « étrangère » au travers d'une main-d'œuvre à coût réduit et au travers de l'offre de femmes disponibles en surnombre, permettant de concrétiser les aspirations à une polygamie financièrement peu contraignante.

Aux bénéfices immédiats succèdent désormais des conséquences lourdes sur le plan de la stagnation des compétences et des qualités professionnelles ainsi que sur les plans de la démographie et de la sécurité publique.

Déjà en 1829, Fourier constatait :

« Si les pauvres, la classe ouvrière, ne sont pas heureux dans l'état sociétaire, ils le troubleront par la malveillance, le vol, la rébellion, un tel ordre manque le but, qui est d'associer le passionnel ainsi que le matériel, de concilier les passions, les caractères, les goûts, les instincts et inégalités quelconques ».

3 - Comment rompre ce qui apparaît comme un engrenage inexorable dont l'origine n'est pas récente?

Sortir du déni :

La société mahoraise, ses élus, ses administrations, l'État partagent en commun un déni :

Celui de la réalité sociale de la population vivant à Mayotte.

La première voie de solution consiste à constater que plus des deux tiers de la population de ces quartiers ne disposent pas d'autre solution que de vivre à Mayotte.

Il faut donc proposer à ces familles un statut qui leur donne les moyens de subsister et de permettre à leurs enfants de progresser à Mayotte dans un droit reconnu.

On peut en attendre au moins trois conséquences immédiates pour les familles :

- La première porte sur l'amélioration des conditions matérielles de vie, au travers de l'extension des droits sociaux.
- La deuxième offre la possibilité pour certaines familles de quitter le territoire mahorais, pour le territoire national. Comme cela s'est produit dans les autres DOM.
- La troisième, elle permet à de très nombreux enfants français, au sein de ces familles, d'accéder aux mêmes possibilités que les autres enfants français.

La question du grand nombre de la population restante (situation 3) :

Il restera un solde assez important qui se décomposera en deux ensembles :

- Des familles constituées depuis plusieurs années à Mayotte, mais restées en marge de la légalisation, en E1 et E2.
- Des ménages plus récents souvent de 1 à 4 personnes dont la présence à Mayotte n'a pas de réelle justification en dehors de leur volonté d'être à Mayotte.

Pour les ménages de E1 et E2, les études sociales et une conduite de MOUS efficace devraient permettre de valoriser les facteurs de leur insertion dans la société mahoraise.

Des solutions de logement plus adaptées à des familles sans ressources peuvent être déployées temporairement, assorties de l'obtention d'un permis de séjour provisoire pour les membres de la famille. La nature de ce permis peut être étudiée spécifiquement et assortie de conditions suspensives.

Il reste le cas des ménages de la catégorie E3.

Ceux-ci ne relèvent pas de solutions proposées par une gestion urbaine pragmatique.

Soit, ces ménages sont autorisés à résider à Mayotte, auquel cas elles remontent en catégorie E2.

Soit, elles ne le sont pas et ne peuvent donner lieu qu'à un hébergement temporaire limité dans le cadre de la loi., et leur départ est inévitable.

4 - La question des jeunes en grande difficulté d'intégration

Cette compilation met en évidence que les jeunes de ces familles ne sont pas tous à la même enseigne. HARAPPA a constitué un classement de ces jeunes en fonction des possibilités d'intégration dont ils disposent dans la société mahoraise et française.

HARAPPA a retenu cinq facteurs d'intégration :

- **Le statut personnel et celui du ménage**
- **La qualité de l'habitat**
- **Le niveau d'intégration de la famille à laquelle il appartient**
- **Les exemples qui lui sont présentés par ses proches**
- **L'école et la formation**

Sur 6 967 jeunes qui sont présents dans cette compilation de 2 005 ménages :

2 365 sont de statut français
120 disposent d'une carte de séjour 1 an
873 ont une carte républicaine
3 639 ne disposent d'aucun statut

L'analyse permet de déduire que parmi ces 3 639 :

1 600 disposent d'un encadrement plutôt favorable à leur intégration
 (malgré les discriminations dont ils font souvent l'objet étant en très grande majorité issues de couples associant un parent français et un parent étranger)
800 ont un environnement très favorable, parents motivés, moyens financiers.
800 ont un environnement relativement favorable,
2 000 manquent de facteurs d'intégration.

HYPOTHESE REPARTITION POPULATION PAR TRANCHE D'AGE POUR 400 000 HABITANTS REELS

	HOMMES		FEMMES	
0_10	7,9%	63 200	7,8%	62 400
11_20	5,1%	40 800	4,8%	38 400
21_30	2,7%	21 600	3,6%	28 800
31_40	3,0%	24 000	3,6%	28 800
41_50	2,7%	21 600	2,3%	18 400
51_60	1,7%	13 600	1,6%	12 800
61_70	1,1%	8 800	1,1%	8 800
71 ET +	0,40%	3 200	0,60%	4 800
		196 800		203 200
				400 000

HYPOTHESES HOMMES JEUNES

PART EN BIDONVILLE	JEUNES	JEUNES NON
12 à 20	STRUCTURES	STRUCTURES
		60%
20 400	16 320	9792
		6 528

Ce calcul sommaire permet de comprendre que sans moyens spécifiques, il ne sera pas possible d'encadrer ces jeunes.

5 - Des moyens d'encadrement spécifiques

Il paraît indispensable de mettre en place des moyens spécifiques d'encadrement de ces jeunes, afin de compléter leur formation de base et leur ouvrir des perspectives professionnelles.

Que ce soit dans le domaine de la construction, dans celui de l'aménagement du territoire, de la valorisation écologique, les possibilités de mobilisation des jeunes sont très nombreuses.

Elles nécessitent cependant la mise en œuvre d'un plan d'action à la hauteur des enjeux.

Il est indispensable de renforcer l'IRTS Mayotte qui n'est qu'une antenne de la Réunion. La Réunion a su en son temps développer cet outil qui a été indispensable au déploiement de la politique de la ville.

L'antenne mahoraise ne dispose que de 3 enseignants permanents et ses locaux sont inappropriés à son développement.

Dans le meilleur de cas, elle forme pour Mayotte un quart des effectifs qui sont mis à disposition de la Réunion déjà très bien lotie, pour une population qui avoisine aujourd'hui 50 % de celle de la Réunion avec des problèmes sociaux bien supérieurs.

Dans la situation actuelle, il faudrait renforcer les moyens de la politique de la ville dans la même proportion qu'ont été renforcés les effectifs des forces de l'ordre.

Il nous faut former un minimum de cent travailleurs sociaux par an et cela dans tous les domaines.

- **Conduites à risque, précarité, exclusions**
- **Découverte du secteur médico-social**
- **Dépendance : handicap et gérontologie**
- **Économie sociale et solidaire**
- **Éducatifs spécialisés**
- **Fonction parentale/ Famille/ Protection de l'enfance**

Nous en sommes bien loin.

6 - La question de la violence urbaine qui change d'échelle et prend de l'ampleur

Depuis quelques mois les violences urbaines ont pris une ampleur sans précédent.

La gravité des actes s'est considérablement accentuée :

Emploi de cocktails Molotov, maisons incendiées, sévices multiples, guet-apens, embuscades, représailles en bande, massacre à plusieurs... Participation de très nombreux jeunes de tous âges.

Tout cela prend la forme d'un jeu urbain, où l'ennemi est le voisin du village d'à côté ou la police. Les destructions de véhicules et de biens privés et publics sont considérables et tout cela sans sanctions perceptibles.

Un nouveau palier a été franchi le 10 décembre 2023.

Les émeutiers avaient déjà fait un pas récent par l'usage de mortiers et de cocktail-Molotov.

Un jeune homme de 17 ans a été tué par balle, et deux autres ont été blessés.

L'affrontement a opposé des bandes de Kaweni à celles de Majikavo.

Ce palier franchi, il n'y a aucune raison que l'usage des armes, dont on peut penser qu'elles sont nombreuses sur l'île, ne dégénère pas.

Pratiquement chaque soir des automobilistes attardés se font agresser à Majikavo sur la route nationale. Des groupes de 50 jeunes armés de sabres défilent et détruisent tout ce qu'ils peuvent.

Il ne s'agit plus de barrages de colère, mais d'un véritable contrôle de l'espace urbain quasi quotidien par ces bandes.

Cette escalade n'est pas localisée, elle relie dans la même progression en quelque sorte les principaux foyers de désordre de l'île. Elle est à l'évidence structurée stratégiquement, ne serait-ce que pour diviser les interventions policières.

De même elle se répand : de nouveaux foyers se sont développés, Ouangani, Dembeni, Tsararano, Sada, Tsingoni. Des raids se sont traduits par des pillages et des véhicules incendiés.

Cette escalade est à l'évidence liée à l'importance de jeunes et de moins jeunes en situation irrégulière qui contrôlent en quelque sorte des enclaves territoriales où ils se sentent en situation de force.

Le rôle de l'argent

La migration, quelles que soient ses formes, est liée à l'argent. Le voyage d'Anjouan à Mayotte est onéreux. Le paiement s'effectue à Anjouan.

Le paiement vient de Mayotte. Alimenté par le réseau communautaire. Il transite soit par les officines officielles, soit par des prêteurs locaux qui ont un pied dans chaque île.

- Une somme de 1000 € est remise par exemple à un commerçant local à Mayotte.
- Une même somme réduite de « frais » par un commerçant du même réseau est remise sur l'île voisine à un candidat à la migration.

C'est même comme cela que de jeunes hommes expulsés de Mayotte peuvent retourner sur l'île rapidement.

L'argent semble jouer aussi un rôle dans certains raids qui paraissent commandités avec des cibles précises.

Les commanditaires éventuels jouent un jeu particulièrement dangereux. Il n'est pas impossible que ce soit sans liens avec les mécanismes de corruption qui accompagnent de plus en plus les élections locales.

7 - L'arrivée de plus en plus importante de réfugiés « politiques » à Mayotte

S'il n'est pas anormal que Mayotte accueille des réfugiés politiques, les conditions de cet accueil en grand nombre et la discutabilité des procédures (faux papiers d'identités multiples) constituent des facteurs importants de la dégradation des conséquences de la migration dans son ensemble à Mayotte. Et cette migration qui est en concurrence avec les autres facteurs de migration est en pleine progression. Une concurrence qui peut être violente. D'autant plus que bon nombre des migrants africains trouvent une place après formation dans les services de sécurité privés.

Globalement, Mayotte a été identifiée de l'extérieur comme un maillon faible de la chaîne de protection de l'entrée sur le territoire national et européen.

Cette route de Mayotte est beaucoup plus sûre et de nombreux migrants qui la privilégient désormais pour éviter les nombreuses embûches d'une migration par la méditerranée.

La tendance est grande pour les autorités françaises de considérer Mayotte comme un sas de protection, à l'instar de Lampedusa.

La question migratoire à Mayotte doit être impérativement comprise dans ses aggravations, ses dynamiques multiples et ses objectifs stratégiques.

Il y a, d'une part, les conséquences d'une migration ancienne qui a contribué à un métissage de la population insulaire et à une modification profonde de ses habitudes coutumières.

Il y a une migration récente accélérée augmentant le repli identitaire.

Il y a ainsi des stratégies migratoires multiples, familiales, économiques, mais aussi politiques et internationales liées à un contexte global peu favorable à Mayotte française.

Associer
« sécurisation et contrôle »
« politique de développement social »
Réaffirmer le droit

La principale conclusion de ce rapport consiste à prendre conscience de la nécessité de conjuguer et de coordonner les efforts de l'État en agissant à la fois sur le présent et le long terme en conjuguant « sécurisation et contrôle », « politique de développement social » ciblé sur la famille et la formation, en réaffirmant le droit français, ses avantages et ses contraintes.

- La dégradation des conditions de sécurité est telle que le renforcement de la présence des forces de maintien de l'ordre est indispensable. Cependant les forces de police sont confrontées à deux problèmes qu'il ne faut pas confondre. D'un côté le développement d'une délinquance urbaine de plus en plus violente qui est passé du caillassage aux agressions physiques et à l'assassinat. De l'autre le contrôle d'une immigration dont les conséquences sur le long terme sont très lourdes.
- Le contrôle de l'immigration ne doit pas se limiter à des chiffres quantitatifs, mais agir sur les conséquences démographiques de l'immigration (immigration féminine, renvoi de jeunes ménages en situation irrégulière).

Revenir à une progression démographique acceptable, conjuguer plusieurs démarches :

- Renvoyer à leur point de départ le plus vite possible les jeunes migrants et migrantes, les jeunes ménages et leurs enfants lorsqu'ils sont en situation illégale et illégitime.
- Améliorer les conditions de vie en particulier par le logement dont on sait les conséquences bénéfiques sur la limitation des naissances et mener une solide politique de la famille.
- Il est nécessaire d'effectuer une régularisation du statut des très nombreux ménages et de leurs enfants dont la présence sur l'île ne peut être remise en question et permettre simultanément la fluidité de nombreux ménages et de leurs enfants vers la métropole.
- Laisser partir de Mayotte vers la métropole les ménages qui le souhaitent et dont l'évolution du statut le permettrait serait une des conséquences bénéfiques de l'obtention d'un statut de régularisation pour de nombreuses familles.
- À ce titre, le recours à la généralisation de l'établissement de livrets de famille, assorti d'une information sur les droits et les devoirs des parents envers leurs enfants et des droits de femmes dans la société française pourrait accompagner les opérations urbaines,

- Il est nécessaire de réaffirmer le droit français, ses avantages et ses contraintes.
Mayotte a choisi de rester française pour des raisons qui se justifiaient : « Rester français pour être libre » était le slogan des femmes de Mayotte en 1973.

**« Rester Français pour être libre »
doit s’inscrire dans le droit.**

Mener un projet de développement efficace et ambitieux à la hauteur des enjeux démographiques, économiques, écologiques de l’écosystème mahorais, qui d’une façon ou d’une autre comptera de 650 000 à 750 000 habitants en 2050.

- Le bidonville mahorais évalué à 30 000 ménages doit progressivement disparaître, alors que tout montre qu’il progresse au rythme de 1 000 logements et dégrade de 20 à 50 hectares d’espaces naturels chaque année. Constituer et missionner un appareil de construction consacré à cet objectif.
- Développer une politique de la ville tournée sur la mobilisation des jeunes au travers de chantiers de grands travaux d’intérêt collectif.
- Insister sur la formation des filles et des jeunes femmes, sur l’information, sur la réalité de leurs droits sur le territoire français, sensibiliser les jeunes femmes aux conséquences des unions fragiles et d’une natalité sans contrôle.
- L’évolution de la prise de conscience des femmes est le principal facteur de la transition démographique nécessaire à Mayotte.
- Développer des mesures de soutien aux familles, et en particulier aux femmes seules avec enfant, et aux personnes âgées et isolées.
- Responsabiliser économiquement les hommes au niveau de leurs enfants multiples., Il y a une grande vanité masculine à évoquer le nombre de ses enfants. Mais combien assument les charges et le coût de leur éducation ? Le droit ne permet pas cette irresponsabilité.

ANNEXES :

A - L'évolution de la situation sociale des rapports entre femmes et hommes à Mayotte. La question du foncier et de la propriété du logement familial

Le système matrilocal décrit par Jon Breslar en 1977.

En 1977, chaque village mahorais regroupe un certain nombre de clans familiaux, qui se partagent l'espace bâti et l'espace périphérique.

Le parcellaire n'existe pas.

Au sein des clans, des « Mraba » comportent plusieurs foyers, un mraba consiste en un enclos habité entre un mraba et un autre souvent une venelle permettant à chaque mraba de disposer de sa propre clôture.

Les foyers à l'intérieur du mraba sont ceux de la famille proche, deux sœurs par exemple, et leur mère. Et non pas la maison du frère et de la sœur.

Chaque foyer dispose d'un shanza clôturé avec sa propre cuisine et ses espaces sanitaires.

Ce processus qui relie territorialement les filles à leur mère et à leur grand-mère se désigne par « matrilocité de l'habitat ». Le village est une structure matrilocale.

Les jeunes hommes doivent trouver une épouse en dehors du village, et habiteront dans la maison de leur épouse.

Les raisons de la dégradation progressive de ce système

Ce processus a fonctionné tant que la population du village restait limitée. Dès 1984, dans de nombreux villages, il fallait imaginer des extensions en périphérie, et celles-ci ont été parcellisées. Ce qui a contribué à distendre les relations de la mère à ses filles.

Cependant les femmes restaient propriétaires des maisons.

Tout a changé avec la salarisation de nombreux hommes, qui ont pu dès lors construire sur le terrain de leur propre famille, une maison SIM financée partiellement par un emprunt bancaire.

La nouvelle maison cessait d'être propriété de l'épouse, même si le père la destinait en théorie à l'une de ses filles.

Progressivement, le caractère matrilocal de l'habitat qui caractérisait jusqu'alors le village, s'est donc modifié.

Les femmes du village restaient à la tête des terrains familiaux, dans des maisons vétustes, mais voyaient leurs maris partir dans une maison neuve auprès d'une autre femme de façon plus ou moins définitive. Dans le même temps qu'elles voyaient revenir au village leur fils construire une maison pour sa nouvelle famille, avec une femme étrangère.

Mais, au bout du compte, les femmes dans leur ensemble, perdaient le contrôle de l'habitat et n'avaient plus un contrôle équitable des ressources nécessaires à la vie de leur famille. Et de plus, l'économie collective du mraba familial était de moins en moins en mesure de pallier les besoins d'une économie nouvelle.

La très forte migration féminine qui s'est accentuée à partir de la fin des années 80 a fini de fragiliser les femmes confrontées à une concurrence sexuelle à laquelle elles ne pouvaient opposer que leur responsabilité de mère de famille.

Les divergences d'aspirations des femmes et des hommes ont été accentuées en conséquence.

Les femmes mahoraises sont restées attachées à leur village, où se sont construits les liens les plus anciens, leur village reste le lieu privilégié du mariage et de l'éducation des enfants.

Les enfants restent auprès de leur mère. Les mères ont le souci de leur éducation, les enfants au sein du mraba, sont en lien avec un groupe familial, accueillant, et riche culturellement.

Les femmes issues de l'immigration ne disposent pas de ces avantages. Il n'y a pas de mraba dans les bidonvilles, même s'il y a des regroupements de cousinage. Les femmes du bidonville ont le même objectif que les femmes mahoraises, elles se soucient en priorité de l'avenir de leurs enfants. Mais leurs rapports avec les pères de leurs différents enfants sont particulièrement marqués par une insécurité affective et économique constante. Contrairement aux femmes mahoraises, elles n'ont aucune sécurité foncière, même lorsqu'elles accèdent à un emploi, ou qu'elles habitent dans une maison confortable avec un mari mahorais, le départ du mari entraîne la perte brutale de ces avantages³. De surcroît, elles sont elles-mêmes en concurrence avec d'autres femmes émigrées elles aussi, mais plus jeunes, ou plus attirantes.

Les mères de famille, qu'elles soient mahoraises ou émigrées, sont toutes confrontées au risque de la défection des pères, une bonne partie de ceux-ci n'assumant guère leurs responsabilités de façon équitable vis-à-vis de leurs enfants, ceux de leur union première et ceux de leurs unions ultérieures.

De très nombreux conflits de quartier trouvent leurs sources dans cette concurrence permanente et l'insécurité familiale qui en découle.

³ Zarianti est venue d'Anjouan en 1995. Jeune, intelligente et belle, elle se marie avec un jeune mahorais salarié qui a les moyens de construire une maison sur les terrains familiaux. Zarianti y développe un commerce florissant en rez-de-chaussée. Avec son mari elle va avoir huit enfants. En 2017, Elle a plus de quarante ans. Son mari la quitte pour une femme plus jeune et s'installe dans un autre village. La famille de la mère de son mari, expulse de sa maison Zarianti et ses enfants (perçus par la famille du mari comme n'ayant aucuns droits), et récupère la maison et le commerce pour des membres « légitimes » de la famille. Zarianti construit à la hâte une maison pour elle et ses enfants français dans le bidonville. Et toujours très active, elle repart à zéro et relance son activité commerciale de façon foraine.

B - Application sur l'attribution de logements sociaux

Une conséquence immédiate est à relier à la politique de résorption de l'habitat insalubre :

Un des principaux freins à cette politique réside dans le fait que la grande majorité des ménages à reloger n'est pas en mesure d'assumer un loyer et surtout les charges de ces loyers.

Dans l'ensemble de l'urbanisation mahoraise, une grande partie d'enfants et de jeunes Mahorais habite désormais dans des maisons solides, dispose de salle de bains, de sanitaires, les maisons sont correctement équipées en électricité et leurs parents parlent français.

Cette situation est désormais présente et progresse dans tous les villages, même si toutes les conditions ne sont pas remplies de façon parfaite. Une grande moitié de la population mahoraise est dans ce cas. Mais ces avantages sont absents des quartiers de bidonville.

Habiter le bidonville constitue sous des motifs divers une relégation, celle-ci obéit à une hiérarchie qui différencie les familles au travers de leurs droits légaux et leur légitimité sociale.

Une solution se précise :

Elle consiste à associer l'obtention d'un logement locatif à l'obtention d'une carte de séjour de 10 ans donnant accès à des « allocations logement ».

Dans les opérations de RHI, les ménages sont identifiés en amont de la phase opérationnelle.

Cela laisse le temps de présenter le dossier familial à la commission d'attribution de la carte de séjour, assorti de son aspect prioritaire. L'obtention de l'allocation de logement solvabilise le ménage (tiers payant).

Pour la famille, le gain est double : elle dispose d'un logement décent et peut en assumer les charges locatives. Dans le même temps, cette obtention peut être accompagnée de mesures restrictives ou suspensives si la conduite de membres du ménage s'avère délictuelle.

Pour la collectivité et l'État, il y a un intérêt évident à coupler les deux démarches. Le processus priorise les ménages relogés en les facilitant et régule l'obtention des cartes de séjour 10 ans au rythme de la construction de logements sociaux. La politique de relogement est ainsi doublement valorisée.

Au sein de ce premier échantillon, les catégories A - B - C et peut être même D pourraient être relogées sans trop de difficultés dans les logements sociaux de type LTSA.

C – La réparation des dommages

Art. 1382, Code civil

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Il semble que ce principe universellement reconnu ait du mal à s'appliquer à Mayotte, dans une période où la dégradation de véhicules privés et publics, de maisons d'habitation, de commerces est devenue monnaie courante, sans même évoquer les blessures infligées à de nombreuses personnes et les crimes de sang qui sont traités à un autre niveau par la loi.

Que les dommages soient le fait de plusieurs personnes en bande ne supprime pas le principe de droit.

Collectivement les casseurs ont l'obligation de réparation.

Chaque manifestation de barrage de route, de caillassage de voitures, de pillage de magasins entraîne des dégâts chiffrables.

Les casseurs ne sont pas toujours identifiés individuellement, mais ils le sont de par leurs groupes et la répétition de ces actions de destruction et de déprédation. Ces groupes identifiés sont responsables de ces actes. Ils sont donc à la fois collectivement et individuellement obligés à réparer.

Il y a parmi ces casseurs des jeunes et des moins jeunes, qui cumulent ainsi une dette collective.

Il y a le constat de la solidarité des casseurs, il y a donc une solidarité des dommages.

Cette réparation doit être obtenue par la collectivité d'une façon ou d'une autre. Cette réparation constitue une dette collective de ces groupes de casseurs et de leurs responsables civils. Mais bon nombre de ces responsables civils n'ont guère de moyens.

Comment les « casseurs » peuvent-ils s'acquitter de cette dette ?

En travaillant sur des chantiers d'intérêt collectif.

Ce travail serait rémunéré. Une part de la rémunération serait retenue pour l'encadrement de ces travaux ainsi que l'hébergement et les repas, une deuxième part serait affectée au remboursement de la dette, par exemple, 500 euros par mois et une troisième part constituerait le solde de la rémunération qui serait remis au participant, à la fin de son temps de remboursement.

Exemple :

Les dégâts d'une émeute urbaine sont évalués à 50 000 euros.

25 jeunes y ont participé d'une façon ou d'une autre.

Ces 25 jeunes ont donc 50 000 euros à rembourser collectivement.

Soit 2 000 euros individuellement (par eux-mêmes et/ou par leurs parents).

Cette dette ne peut pas s'éteindre.

Ils participent volontairement à une action d'intérêt collectif qui dure quatre mois :

Ils remboursent donc collectivement 25 X 500 /mois= 12 500 euros par mois.
Au bout de quatre mois, ils auront remboursé collectivement 50 000 euros.
Et chacun d'entre eux repartira avec un viatique de l'ordre de 200 € /mois en poche.
Cette esquisse chiffrée montre les principes, qui pourraient être appliqués.

Pendant la phase de travaux encadrés, des cours sont dispensés :

- Mise à niveau en lecture et écriture, pratique du français et du calcul, bases d'histoire et de géographie,
- Éducation civique.
- Des cours spécifiques en lien avec les travaux d'intérêt général.
- Le temps de ces travaux, ils sont accueillis dans des centres clôturés où ils vivent en internat, comme dans un camp scout.
L'aménagement du camp fait partie des travaux d'intérêt général.

Beaucoup de questions se posent :

- Faut-il des bracelets électroniques ?
- Cette mesure est-elle accessible à de jeunes enfants ? S'ils sont capables de casser et de piller, ils sont aussi capables de travailler pour rembourser.
- Est-ce compatible avec le Code du travail ?
- Ces camps peuvent-ils recevoir plusieurs groupes de 25 jeunes ?
- Les jeunes restent-ils avec ceux de leur village ou au contraire sont-ils dispersés ?
- Quelle surface pour chacun de ces camps, un ou plusieurs hectares ?
- Combien de jeunes pourraient être accueillis par an ? Une moyenne de mille est-elle envisageable ?

Cette mesure n'est cependant applicable qu'à des jeunes en situation régulière ou régularisable dont on peut penser qu'ils pourraient être remis dans le droit chemin.

Il est important ce pendant de ne pas sous-estimer l'hostilité croissante d'une partie de cette population révoltée même si elle bénéficie de la nationalité française. Cette hostilité est alimentée par les contextes internationaux autant que par le contexte national. Ceux-ci renforcent les replis identitaires et alimentent les rancœurs de part et d'autre des camps. De plus, elle est attisée par des influences extérieures multiples.

Recoudre la société mahoraise « réelle » nécessite des moyens d'ampleur que seule une « politique de la ville » reconstituée en objectifs et en moyens sera capable d'effectuer.

QUELQUES EXTRAITS SIGNIFICATIFS DE LA RÉPARTITION DES FAMILLES PAR CATÉGORIES.

Chaque ligne représente une famille, chaque carré coloré un individu.

Le statut individuel de chaque membre est lié à une couleur :

Bleu : Français, mauve : carte séjour 10 ans, violet : carte de séjour 1 an, vert : récépissé ou carte républicaine, rouge : sans statut

La colonne orange indique le nombre de personnes dans le ménage.

Les carrés jaunes, les enfants de 0 à 18 mois.

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

		POPULATION	NOMBRE DE MENAGES	HAB/MENAGE	NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	NB D'HOMMES	FEMMES SEULES	FRANCAIS	POURCENTAGE	ENSEMBLE % DE MENAGES
A	1	150	40	3,75	8	0,36	40	40	0	147	98,00%	

A1

Dans ce premier tableau, hommes et femmes ont une carte d'identité française.

On aperçoit au milieu du tableau un carré rouge suivi de deux carrés verts.

Ces trois enfants ne sont pas ceux de la femme, mais sont reliés au mari qui les a eu avec une femme étrangère et n'a pas encore procédé à leur régularisation.

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

		POPULATION	NOMBRE DE MENAGES	HAB/MENAGE	NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	NB D'HOMMES	FEMMES SEULES	FRANCAIS	POURCENTAGE	ENSEMBLE % DE MENAGES
A	2	497	135	3,68	45	0,60	135	76	43	380	76,46%	

A2

Dans ce deuxième tableau, on voit apparaître la présence d'enfants qui ne sont pas ceux de la mère

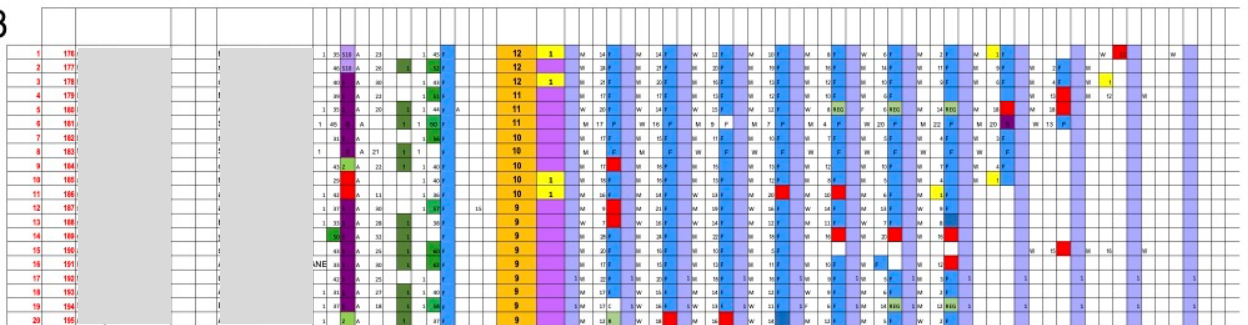
Les alliances plus stables du haut du tableau traduisent une prise de conscience des conséquences économiques du nombre d'enfants au sein de la famille.

Les très jeunes femmes françaises du bas du tableau sont associées à des « non mahorais » sans titre de séjour et produisent particulièrement de nombreux enfants.

	POPULATION	NOMBRE DE MENAGES	HAB/MENAGE	NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	NB D'HOMMES	FEMMES SEULES	FRANCAIS	POURCENTAGE
A 3	1179	218	5,41	46	0,26	202	218	13	774	65,65%

% DE MENAGES

A3



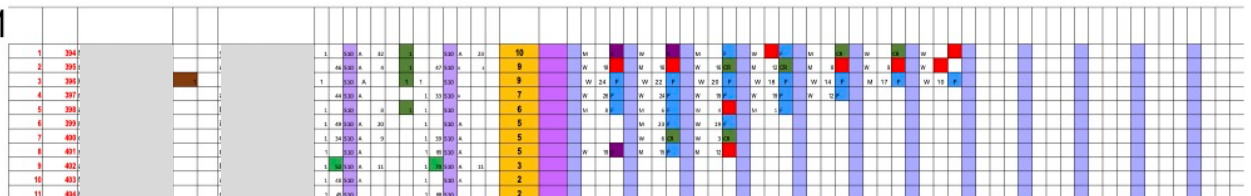
Dans le tableau A3, les chefs de famille français plus âgés semblent s'être stabilisés avec des femmes disposant de cartes de séjour. Dans le bas du tableau, les liaisons sont plus instables et les différences d'âge plus accentuées, avec comme conséquences des naissances plus nombreuses.

Les familles du groupe B est constitué de ménages disposant d'une carte de séjour de 10 ans

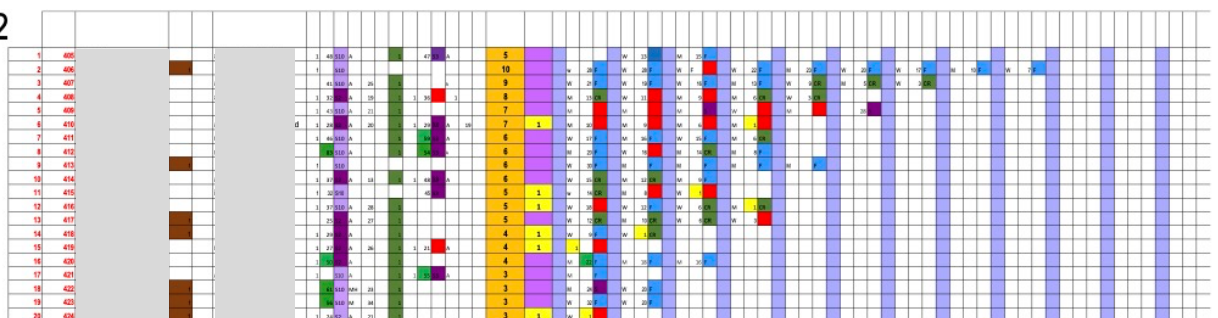
	POPULATION	NOMBRE DE MENAGES	HAB/MENAGE	NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	NB D'HOMMES	FEMMES SEULES	FRANCAIS	POURCENTAGE
B 1	63	11	5,72	0	-	11	11	1	23	36,51%
B 2	122	28	4,35	6	0,33	28	12	9	38	31,15%
B 3	166	27	6,15	9	0,33	27	27	2	48	28,92%

% DE MENAGES

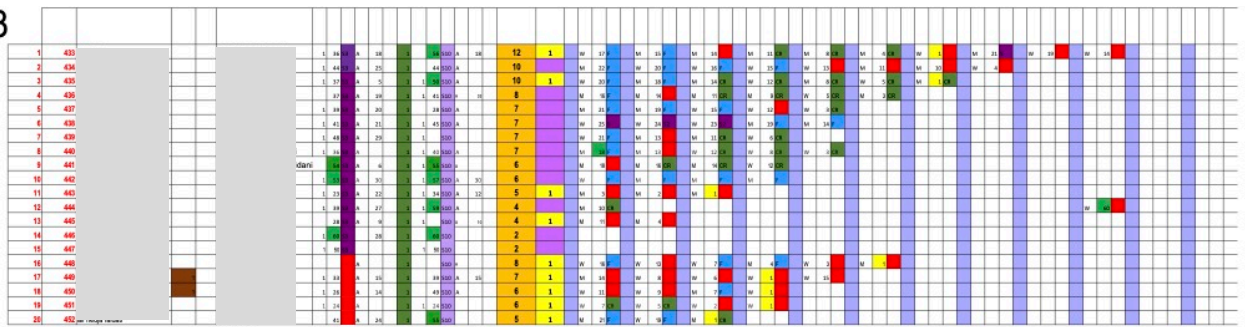
B1



B2



B3



En B1, B2, B3, nous sommes en présence de familles plus stables et intégrées.

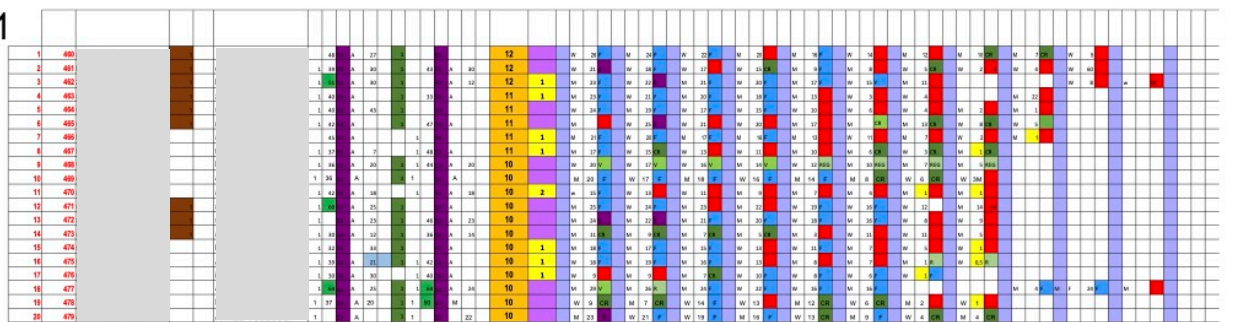
COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

C	1	NOMBRE DE		NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES		FRANCAIS	POURCENTAGE	
		POPULATION	HAB/MENAGE				SEULES	NB D'HOMMES			
		1420	208	6,83	38	0,18	208	208	20	352	24,79%

ENSEMBLE

% DE MENAGES

C1



Il en est de même en C1 ou les deux chefs de ménages disposent d'une carte de séjour.

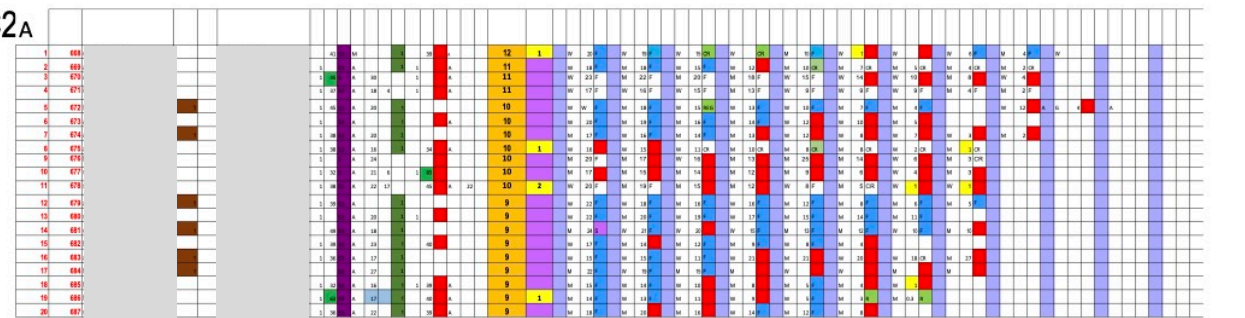
COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

C	2A	NOMBRE DE		NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES		FRANCAIS	POURCENTAGE	
		POPULATION	HAB/MENAGE				SEULES	NB D'HOMMES			
		1264	230	5,50	38	0,20	230	89	141	475	37,58%

ENSEMBLE

% DE MENAGES

C2A



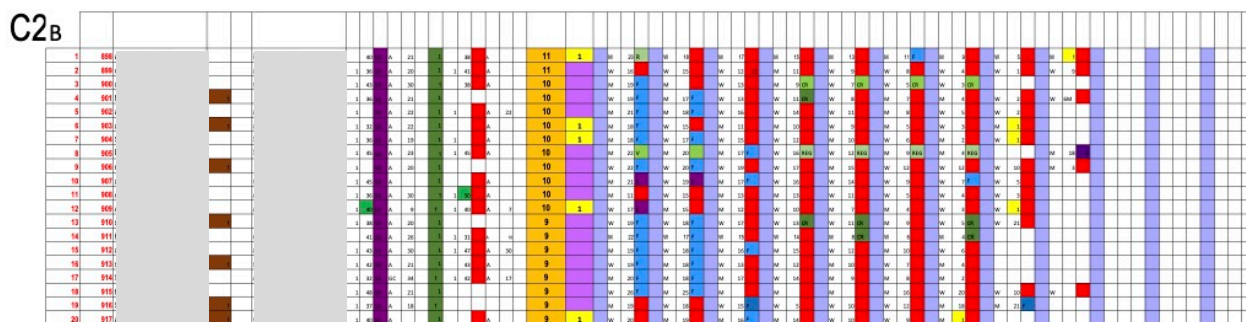
La situation est très différente en C2 A, seules les femmes disposent d'une carte de séjour. Elle se caractérise au travers du nombre très important de femmes assurant seules la vie de la famille et s'efforçant de régulariser le statut des enfants.

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

C	2B	NOMBRE DE		NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES		FRANCAIS	POURCENTAGE	
		POPULATION	HAB/MENAGE				SEULES	NB D'HOMMES			
		960	157	6,11	37	0,26	157	68	73	144	15,00%

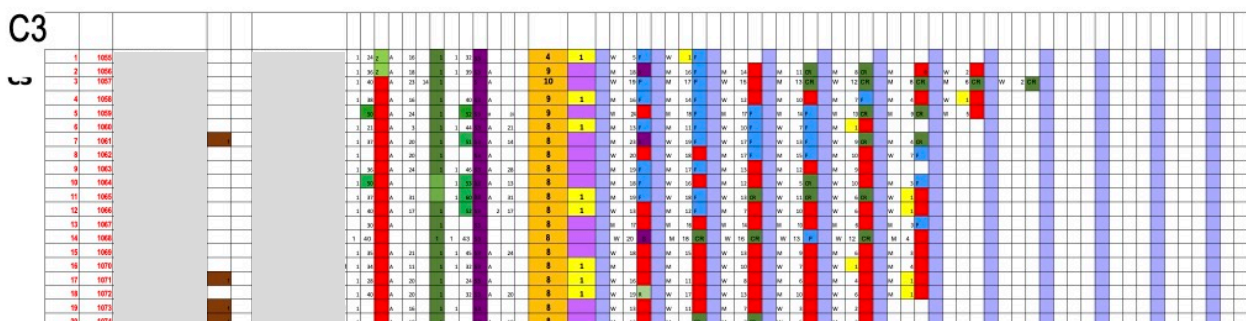
ENSEMBLE

% DE MENAGES



Elle se dégrade en C2 B, les mères n'ayant réussi que partiellement à stabiliser la situation statutaire de la fratrie.

COMPIL 2005		HABITANTS 11 02 2023									ENSEMBLE	
C	3	NOMBRE DE			NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES		FRANCAIS	POURCENTAGE	% DE MENAGES
		POPULATION	MENAGES	HAB/MENAGE				NB D'HOMMES	SEULES			
		865	161	5,37	44	0,34	153	161	24	95	10,98%	



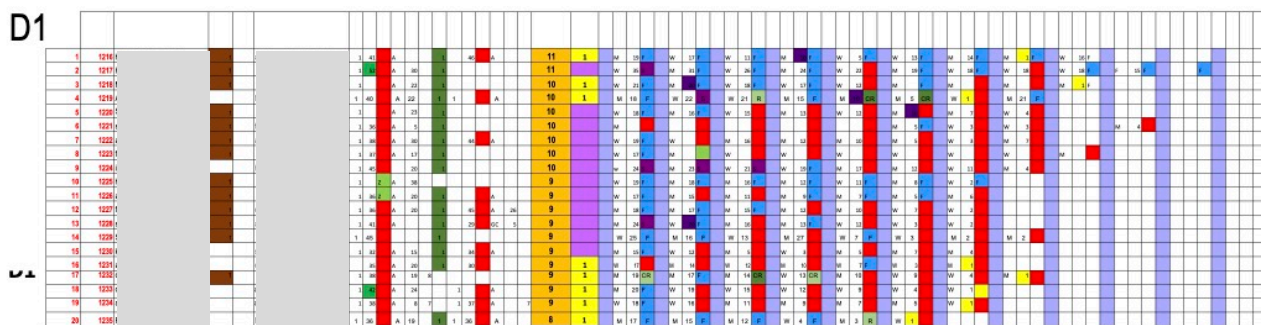
En C3 la famille s'appuie sur l'homme qui a une carte de séjour 1an.

Comme on peut le constater, le nombre d'enfants français est beaucoup plus faible.

Les pères n'ont guère fait d'efforts pour régulariser la situation de leurs fils et filles.

Les alliances se poursuivent avec des femmes jeunes elles-mêmes prolifiques.

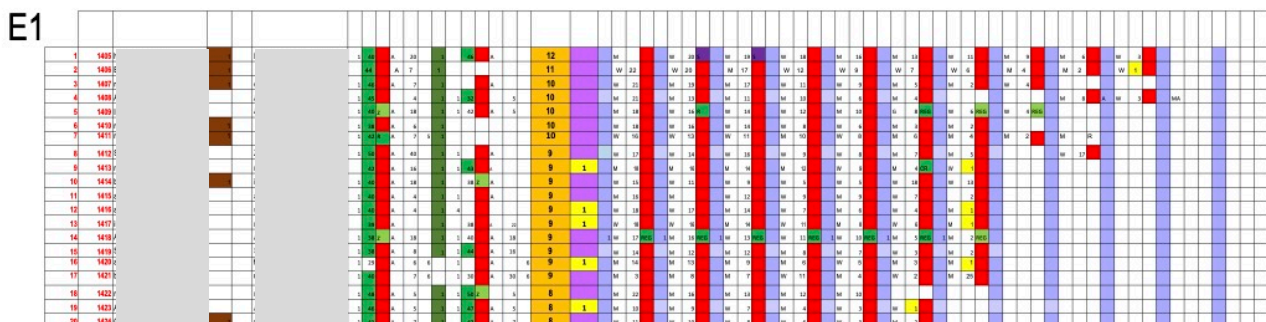
COMPIL 2005		HABITANTS 11 02 2023									ENSEMBLE	
D	1	NOMBRE DE			NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES		FRANCAIS	POURCENTAGE	% DE MENAGES
		POPULATION	MENAGES	HAB/MENAGE				NB D'HOMMES	SEULES			
		1032	189	5,46	58	0,37	185	95	94	307	29,75%	



À l'inverse en D1, bien que les mères de famille n'aient pas de statut propre et de liaisons stables comme en atteste le nombre de femmes seules, sous l'action des mères, de nombreux enfants ont pu bénéficier d'une identité française.

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

		NOMBRE DE POPULATION	NOMBRE DE MENAGES	HAB/MENAGE	NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	NB D'HOMMES	FEMMES SEULES	FRANCAIS	POURCENTAGE	ENSEMBLE % DE MENAGES
E	1	960	177	5,42	39	0,27	174	110	68	0	0,00%	

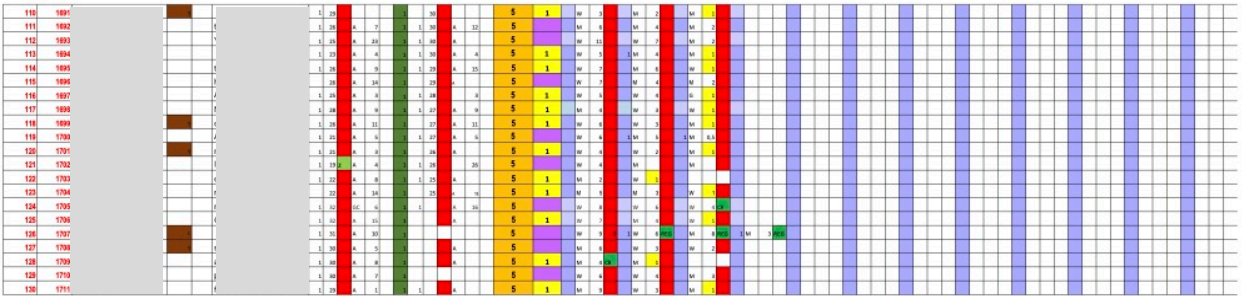
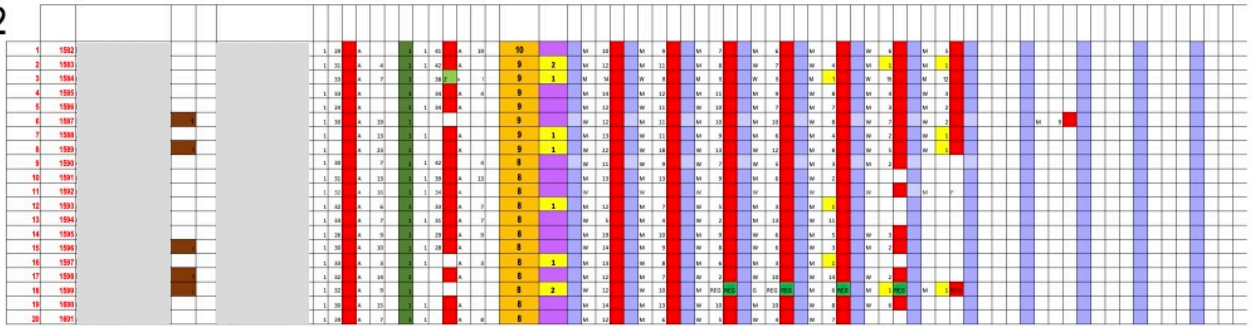


Les enquêtes E. sont divisées en trois parties : un premier tri a isolé en E1 les familles anciennes. Ce sont des familles assez traditionnelles, assez stables, insérées à Mayotte. Les hommes travaillent majoritairement dans l'économie informelle.

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

		NOMBRE DE POPULATION	NOMBRE DE MENAGES	HAB/MENAGE	NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	NB D'HOMMES	FEMMES SEULES	FRANCAIS	POURCENTAGE	ENSEMBLE % DE MENAGES
E	2	942	154	6,12	79	0,56	155	134	32	0	0,00%	

E2

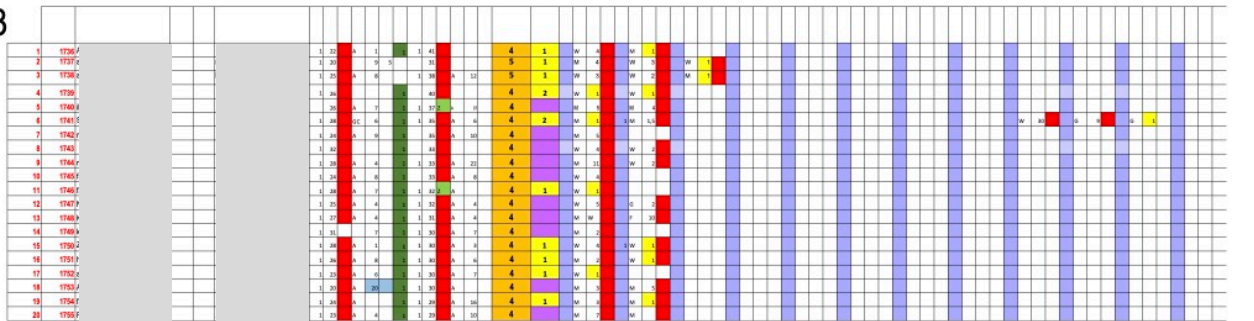


Les familles en E2, plus récentes, sont constituées principalement de couples d'immigrés stables (sous autorité masculine) qui cherchent à s'insérer économiquement par le travail. Ces familles poursuivent le développement de leur famille, ce qui explique le très fort taux de natalité (peu de femmes seules).

COMPIL 2005 HABITANTS 11 02 2023

E	3	NOMBRE DE		NB ENFANTS DE 0 à 18 MOIS	TX DE NATALITE	NB DE FEMMES	FEMMES		FRANCAIS	POURCENTAGE	ENSEMBLE % DE MENAGES
		POPULATION	MENAGES				HAB/MENAGE	NB D'HOMMES			
		744	270	2,76	84	0,31	242	191	88	0	0,00%

E3



Cette dernière catégorie E3 est issue de migrations très récentes, les couples ne sont pas stabilisés, de nombreuses jeunes femmes sont enceintes très jeunes, à la recherche d'alliances qu'elles espèrent durables.